



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2019

### Numéro interne de l'acte : 28

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie en deuxième lecture (après une première convocation) sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MADI OUSSINI Mohamadi.

#### Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, AZIRARI Ambdillah, Mme BOINAÏDI Habachia, M. MADI Djouma, MADI OUSSINI Mohamadi, M. RACHIDI Inadhy

#### Procuration(s) :

#### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDOU Inchat, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme ALBERT Zalia, ALI Tadjidine, M. ALI Mohamadi, ALI-MALLOU Assani, Mme ALLAOUI-BACAR Radhuia, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACO-OUSSINI Nissioiti, Mme BOINA Bibi, Mme COLO SAFI Fatimati, DANIEL Mikidache, Mme IBRAHIM Nissioiti, M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MOUSTOIFA Nadhourati Wahiba, MZE ALI Soulaïmana, Mme SAID ASSANI Haouray, SAINDOU Bacar, SOILIH Ibrahîm, Mme SOUFIANI Hassina, Mme YSSOUFOU Adidja

#### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. ANTOYISSA Zaïnoudine

### Objet : LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME PAR LE PONTON SEMI FLOTTANT ET LA RAMPE DE MISE A L'EAU

Dans le cadre la mise en œuvre de la politique communale d'aménagement, de développement socio-économique et de loisirs, la collectivité chiconienne en partenariat avec l'État par la Direction de la Mer Sud Océan Indien ambitionne la construction d'un ponton semi flottant sur le site actuel du débarcadère et rampe de mise à l'eau du front de mer du village de Chiconi.

Le projet a pour objectif :

- de permettre en toute aisance et sécurité les entrées et sorties des professionnel s marins par marée basse comme marré haute,
- de redynamiser socio-économiquement le vieux village dont l'activité principale est enracinée sur le point de débarquement et la vente de produits de pêches à même la jetée actuelle,

Considérant la nécessité pour la Commune de Chiconi de solliciter de l'Etat l'autorisation d'occupation du domaine public maritime au préalable de l'exécution des travaux d'aménagement de l'équipement, l'accessoire compris, ainsi que la régularisation de l'occupation de la rampe de mise à l'eau existante, **il est sollicité du Conseil Municipal, l'autorisation au Maire de Chiconi à demander :**

**Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal**

### **DECIDE**

- l'autorisation d'occupation du domaine public maritime par la construction d'un ponton semi flottant sur le front de mer de Chiconi,
- la régularisation de l'occupation de la rampe de mise à l'eau existante,

LOCALISATION DU TERRAIN	REFERENCE CADASTRALE ET SUPERFICIE	MOTIF
Front de mer de Chiconi : façade maritime sud du village en lieu actuel d'implantation de la rampe de mise à l'eau	<b>Non immatriculée</b>	Partie terrestre et marine du domaine public maritime à mettre en valeur par la construction d'un ponton semi flottant en complément de la rampe de mise à l'eau existante à régulariser/ réhabiliter

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Chiconi  
 Le Maire,  
 Mohamadi MADI OUSSENI

